



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2023 – B - 002

Séance du 18 janvier 2023

FIXATION DES TARIFS DES SEJOURS DES ALSH AU PRINTEMPS

L'an deux mille vingt-trois, le 18 janvier à 18 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 16 janvier 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN et Céline COLLET-DUFAYS, et Messieurs Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIENT EXCUSES : Didier TERNAT

Alex SAINTRAPT démissionnaire

M. Jean-Luc LEGER présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 28 juillet 2020, le Conseil communautaire a donné délégation au Bureau pour fixer les tarifs spécifiques des séjours des accueils de loisirs.

Il est proposé un séjour pour les 6-15 ans comme suit :

- Séjour de pâques du 17 au 21 avril 2023 à Marcillac la Croisille (19), 40 enfants Budget du séjour tout compris : 15 471,10 € dont 5 852,10 € de personnel

Ce séjour sera financé :

- Par la CAF dans le cadre de la prestation de service pour 1 020 €
- Par les familles (estimation à 8 200 €) selon les tarifs proposés :

Tarifs du séjour pour les 6-15 ans à Marcillac la Croisille (19) :

Tranche de QF	Tarif tout compris	Tarif Salarié Comcom
0 à 350	200,00	140,00
351 à 700	210,00	147,00
701 à 1000	220,00	154,00
1001 et plus	230,00	161,00

10 euros de réduction pour 2 enfants inscrits de la même famille
20 euros de réduction pour 3 enfants ou plus inscrits de la même famille

La Communauté prend à sa charge 6 251,10 € du séjour selon le plan de financement suivant :

Charges		Produits	
Hébergement en pension complète avec activités (course d'orientation, grimpe à l'arbre, rando découverte patrimoine, paddle, sarbacane, VTT, voile)	8 179,00 €	Familles	8 200,00 €
Transport	1 240,00 €	Prestation de service CAF	1 020,00 €
Goûter	200,00 €		
Animateurs	5 852,10 €	Autofinancement Comcom	6 251,10 €
TOTAL	15 471,10 €	TOTAL	15 471,10 €

En fonction des inscrits, la Communauté se réserve le droit d'annuler, les budgets des séjours étant équilibré en fonction de la base prévisionnelle du nombre d'enfants indiqués et sur une tranche de quotient familial (QF) moyen.

Le Bureau communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- **VALIDE** le plan de financement du séjour de Pâques 2023
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de la Creuse en vue de l'obtention d'une subvention maximale pour le projet ci-dessus
- **FIXE** les tarifs du séjour de Pâques 2023 pour les ALSH de Gentioux et de Felletin, selon le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le 18 janvier 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente,
Valérie BARTIN

